



Ville de Durbuy
Basse Cour, 13
B- 6940 Barvaux

AUTORISATION DE CHANTIER ET DE POSE DE SIGNALISATION 1-2018


Le Bourgmestre de la Ville de Durbuy

Vu l'article 78 de l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière (MB 9/12/1975),

Vu l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999),

AUTORISE

La S.A. « **PICARD CONSTRUCT** »

 Ramont, 6 – 6970 TENNEVILLE  084 45 52 53  084 45 55 63 Email : info@picardconstruct.be

Responsable de chantier : Monsieur Vincent XHONNEUX  0497 43 43 06

effectuant des travaux de construction d'un tunnel face au bâtiment sis Rue du Comte Théodule d'Ursel, 14,
de réfection de voirie et d'aménagement de trottoirs

➤ à DURBUY – RN 833 – Rue du Comte Théodule d'Ursel, 14

entre le 8 janvier et le 9 février 2018

- à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999), à l'exclusion de toute autre, tenant compte notamment de la catégorie des chantiers envisagés ; y compris en raison de la disposition des lieux, des signaux C.43 fixant la limite de vitesse à 50 ou 30 km/h ;
- à interdire l'arrêt et le stationnement aux abords et le long du chantier ;
- **à interdire la circulation rue du Comte Théodule d'Ursel, sur le tronçon de voirie sis entre Neuve Voie et le pont surplombant le Parc Roi Baudouin, ainsi que sur la rampe d'accès à la Place aux Foires, et à mettre en place un itinéraire de déviation.**

Le centre de Durbuy sera accessible en venant du côté de l'église, via la deuxième rampe d'accès qui sera mise à sens unique de circulation dans le sens de la descente, la sortie se faisant via la rue derrière Clairval.

La signalisation qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

L'administration communale de Durbuy dégage toute responsabilité en rapport ou relative aux accidents ou dommages pouvant résulter ou être causés par cette autorisation.



Durbuy, le 2 janvier 2018.

Le Bourgmestre,


Philippe BONTEMPS.

Responsable SPW : Ing. Dominique ETIENNE – 084 22 59 52 – 0476 25 71 15

Responsable signalisation : SIGNAROUTE - 081 51 06 80

Coordinateur sécurité : ENERGY LUX – Samuel BURNON – 0488 88 36 99

Surveillant de chantier SPW : Jean-Claude TRIBOLET – 0477 77 97 33

Surveillant de chantier communal : Jean ANCIA – 0475 55 86 07